



Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE
1, place du Pastel
81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

SEANCE DU Conseil Municipal du 19 Février 2025 – 18h00

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf février à dix-huit heures le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Pascal RENAUD, Pierre JOUGLA, Philippe LAROCHE, Anaïs COUVEIGNES, Emmanuelle CALMELS, Magalie OUDIN, Corinne ALLUAUME, Christiane BARTHES

Absents/Excusés : Charles CLERC, Roger DAVIOT, Vincent THOMAS, Christopher ALQUIER, Céline CAMPS.

Secrétaire de séance : Christiane BARTHES

Madame BARTHES Christiane est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 25 Novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Novembre 2024.

ORDRE DU JOUR :

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – réaménagement des locaux de la mairie

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de réaménagement des locaux de la mairie.

Le montant HT de l'opération s'élève à 458 888.58 € HT.

Le plan de financement prévu :

Montant total de l'opération HT :

467 888.58 Euros

FINANCEMENT

Montant éligible de l'opération (H.T.) :	458 888.58 Euros
- <u>Montant DETR demandé (40%)</u> :	183 555.43 Euros
- <u>Subvention Conseil Départemental sollicitée (15 %)</u> :	68 833.29 Euros
- <u>Subvention Conseil Régional sollicitée (8.75 %)</u> :	
* rénovation énergétique (25% de 137 779.21 € HT)	34 444.80 Euros
* mise aux normes accessibilité (25 % de 22 915 € HT)	5 728.75 Euros
Total aides publiques :	292 562.27 € (63.75 %)
- <u>Autofinancement (H.T.)</u> :	166 326.31 Euros (36.25%)

TOTAL : 458 888.58 Euros

Des dossiers de demandes de subventions seront également déposés auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour travaux de réaménagement des locaux de la mairie.

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR – réaménagement des locaux de la mairie

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 dans le cadre des travaux de réaménagement des locaux de la mairie.

Le montant HT de l'opération s'élève à 458 888.58 € HT.

Le plan de financement prévu :

FINANCEMENT

Montant éligible de l'opération (H.T.) :	458 888.58 Euros
- <u>Montant DETR demandé (40%)</u> :	183 555.43 Euros
- <u>Subvention Conseil Départemental sollicitée (15%)</u> :	68 833.29 Euros
- <u>Subvention Conseil Régional sollicitée (8.75%)</u> :	
* rénovation énergétique (25% de 137 779.21 € HT)	34 444.80 Euros
* mise aux normes accessibilité (25 % de 22 915 € HT)	5 728.75 Euros
Total aides publiques :	292 562.27 € (63.75 %)
- <u>Autofinancement (H.T.)</u> :	166 326.31 Euros (36.25%)

TOTAL : 458 888.58 Euros

Des dossiers de demandes de subventions seront également déposés auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour travaux de réaménagement des locaux de la salle des fêtes.

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional – réaménagement des locaux de la mairie (rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité)

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre des travaux de réaménagement des locaux de la mairie (rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité)

Le montant HT de l'opération s'élève à 458 888.58 € HT.

Le plan de financement prévu :

FINANCEMENT

Montant éligible de l'opération (H.T.) :	458 888.58 Euros
--	------------------

- <u>Montant DETR demandé (40%):</u>	183 555.43 Euros
- <u>Subvention Conseil Départemental sollicitée (15 %):</u>	68 833.29 Euros
- <u>Subvention Conseil Régional sollicitée (8.75 %):</u>	
* rénovation énergétique (25% de 137 779.21 € HT)	34 444.80 Euros
* mise aux normes accessibilité (25 % de 22 915 € HT)	5 728.75 Euros
Total aides publiques :	292 562.27 € (63.75 %)
- <u>Autofinancement (H.T):</u>	166 326.31 Euros (36.25%)

TOTAL : 458 888.58 Euros

Des dossiers de demandes de subventions seront également déposés auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional pour travaux de réaménagement des locaux de la mairie.

Objet : Achat d'une maison au 4 place de l'Eglise, parcelle 107 A n° 163

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'accord avec l'Association Diocésaine d'Albi 12, rue de la République 81000 ALBI, qui souhaite vendre à la commune de Guitalens-l'Albarède une maison d'habitation sur la parcelle située 4 place de l'Eglise, cadastrée section 107 A n° 163, d'une contenance de 84 m², pour la somme d'un euro.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité

- Accepte cet achat de la maison d'habitation cadastrée 107 A n° 163 d'une contenance de 84 m² pour un prix d'un euro appartenant à l'association Diocésaine d'Albi 12, rue de la République 81000 ALBI
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la poursuite de cette affaire.

Les frais notariés seront à la charge de la commune de Guitalens-l'Albarède.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Objet : Autorisation données au maire d'engager des dépenses d'investissement avant la date du budget primitif 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriale dans son article L1612-1 autorise le maire à engager et mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert sur l'exercice précédent et cela pour des questions devant se dérouler au début de l'année 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à engager des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2025 pour le remboursement de la caution de l'appartement situé au 2 place du Pastel

- C/165 Dépôts et cautionnements reçus pour **750.00 €**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Objet : Annule et remplace la délibération faite le 25/11/2024 n°2024/46 Rémunération des agents recenseurs de la campagne de recensement de la population 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune réalise le recensement du 16 Janvier 2025 au 15 Février 2025. Deux agents recenseurs ont été recrutés pour réaliser cette mission.

Il propose de fixer leur rémunération à hauteur de 1300 € brut pour chaque agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la rémunération des agents recenseurs à hauteur de 1300 € brut chacun.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à GUITALENS-L'ALBAREDE les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et clôture la séance.

Fin de la séance : 20h00

Le Maire,
Raymond GARDELLE

Le Secrétaire de séance,
Christiane BARTHES

Affiché le 19 Février 2025

Mis en ligne sur www.guitalens-lalbarede.fr